



# Info'touit-CGT

<https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2023/01/touit-16-janvier-2023/>

## #Bonne Année 2023



Dans ce contexte difficile mais aussi avec d'importantes luttes syndicales (sortie de crise du COVID, bataille sur les retraites, crise énergétique et environnementale, guerre en Ukraine, bataille salariale sans précédent), la CGT et l'UGICT-CGT vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2023.

Que cette année soit celle des luttes gagnantes et des (re)conquêtes sociales !

Alors que les attaques pleuvent contre le monde du travail, ensemble cultivons l'espoir et luttons pour un monde meilleur !

<https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2023/01/meilleurs-voeux-2023/>

## #Retraites : préparons l'affrontement

### Première journée d'action le jeudi 19 janvier 2023 – 11 heures – Esplanade Charles de GAULLE

En 1982, l'âge de la retraite était fixé à 60 ans pour 37,5 ans de cotisation (5 ans plus tôt pour les catégories actives). Depuis les premières contre-réformes de 1993, on est passé à 40 ans de cotisation et un allongement progressif vers 43 ans (réforme Touraine) avec un départ à 62 ans minimum...

**À chaque fois, ces régressions sociales nous ont été présentées comme absolument définitivement le système de retraite... Aujourd'hui, on nous ressort les mêmes arguments report de l'âge de départ à 64 et un allongement de la durée de cotisation.**

Les mêmes recettes provoquent les mêmes dégâts : destruction du système des retraites, retraité-es, précarité du marché de l'emploi...



nécessaires afin de *sauver* fallacieux pour imposer un appauvrissement des

Retrouvez toutes nos publications sur notre site internet :

<https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2023/01/ensemble-pour-une-retraite-a-60-ans/>

<https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2023/01/retraites-mobilisation-19-janvier/>

Vidéo : <https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2022/12/la-retraite-de-a-a-z-video/>

## #RESULTATS DES ELECTIONS PROFESSIONELLES DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

	NOMBRE DE VOIX		EVOLUTION	NOMBRE DE SIEGES	
	2018	2022		2018	2022
CST	387	439	+ 13,44 %	2	2
CAP A	63	69	+ 9,52 %	1	1
CAP B	67	125	+ 86,57 %	1	2
CAP C	236	139	- 41,10 %	1	1
CCP		59	+ 100 %		1
CASDEC	383	374	- 2,35 %	1	1

Pour retrouver les résultats, cliquez [ici](#)

Pour trouver un tableau comparatif 2018/2022, cliquez [ici](#)

- Premier élément : les résultats confirment un recul significatif de la participation. (1 864 893 inscrits/ 850 174 votants) 45,5% de participation soit une baisse de 6 points par rapport à 2018 (51%)
- Deuxième élément : la CGT conserve sa première place dans la fonction publique territoriale, avec 27,8% des votes, suivie de la CFDT avec 22,1%, troisième FO avec 16%, UNSA avec 8,6%, FAFPT 7,6%, FSU 4,07%, Solidaires 3,8%, CFTC 3,1%, CGC 1,5%.

Malgré le taux de participation en recul de 5,5 points par rapport à 2018 passant de 51% à 45,5%, il faut souligner une belle progression CGT dans plusieurs collectivités comme à Saint Etienne (+23 points), au Conseil départemental des Bouches du Rhône (+9 points), au Conseil régional Ile de France (+7 points), Marseille (+ 3 points) et dans les SDIS - Services Départementaux d'Incendie et de Secours. Notons aussi que dans 505 collectivités et établissements publics, le vote n'a pas pu se dérouler faute de candidat.es.

## Trombinoscope CGT des instances

 <b>CST titulaire</b> Philippe CHAVROCHE	 <b>CST titulaire</b> Frederic MICHEAU	 <b>CST suppléante</b> Nathalie BOUGUET	 <b>CST suppléant</b> Ludovic BOURGEAULT
 <b>F3SCT titulaire</b> Frédéric MICHEAU	 <b>F3SCT titulaire</b> Nathalie BOUGUET	 <b>F3SCT suppléant</b> Aurélien OUIINE	 <b>F3SCT suppléant</b> Ludovic BOURGEAULT
 <b>CAP A titulaire</b> Philippe CHAVROCHE	 <b>CAP A suppléante</b> Sarah MIRANTE PETIT		
 <b>CAP B titulaire</b> Adelaide FOUQUET	 <b>CAP B titulaire</b> Isabelle APÉRÉ	 <b>CAP B suppléant</b> Jean-Paul CUIPIF	 <b>CAP B suppléante</b> Fabienne LE MOAL
 <b>CAP C titulaire</b> Laurent CAIRON	 <b>CAP C suppléant</b> Mickaël DOUESSIN	 <b>CCP titulaire</b> Nicolas AUFFRAY	 <b>CCP suppléant</b> Lucile CHRISTIEN
 <b>CASDEC titulaire</b> Sandrine SOREL	 <b>CASDEC suppléante</b> Marie-Christine ROGER		



## #CAMPAGNE DE SYNDICALISATION – Ne serait-ce pas le bon moment de se syndiquer !!



Se syndiquer c'est défendre l'égalité femmes-hommes, pouvoir négocier des augmentations de salaire, exiger l'application du code du travail, s'engager sur des sujets comme l'écologie... Bref, c'est faire avancer le progrès social pour toutes et tous ! Dans une société où le sens du travail, la répartition des richesses et le futur environnemental sont mis à mal par le système néo-libéral et par les grandes fortunes qui le dirigent, une réponse s'impose : c'est le moment de se syndiquer !

👉 Vidéo : <https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2022/12/moment-de-se-syndiquer/>

## #POUVOIR D'ACHAT : 0,30 € par repas.

Dans la continuité de l'amélioration du pouvoir d'achat de l'ensemble des agents de nos collectivités, la CGT et l'UGICT-CGT avaient demandé à nos administrations de revaloriser la participation employeur aux tickets de repas du restaurant inter administratif du Colombier.

Nous avons été entendu et la réponse est la suivante : "Nos collectivités ont décidé de prendre en charge la totalité de l'augmentation (7,75 %). Cela portera donc la participation employeur à 4 € par repas au lieu de 3,70 € actuellement."

👉 <https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2023/01/cgt-obtient-augmentation-participation-colombier/>

## #RETOUR SUR LE COMITE TECHNIQUE DU 24 NOV 2022

Retrouvez via les liens suivants, les interventions de la CGT et l'UGICT-CGT lues lors du Comité Technique du 24 novembre 2022. Dernier Comité Technique du mandat et dernier Comité Technique avant la mise en place des Comités Sociaux Territoriaux.

L'intervention préliminaire se veut également un bilan du mandat.

👉 <https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2022/11/ct-24-nov-2022-interventions/>

👉 <https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2022/11/ct-24-nov-2022-intervention-preliminaire/>

## # « Oubliés du Ségur » : toutes et tous en grève le jeudi 2 février 2023 !

La victoire est possible : dans la Fonction publique territoriale, les personnels des Ehpad, une majorité de travailleurs sociaux et maintenant les aides à domicile dont les agents sociaux... ont gagné le CTI - Complément de Traitement Indiciaire, soit + 189 euros nets mensuels ! La CGT ne lâche rien et la lutte paie !

Mais nous sommes encore de trop nombreux « oubliés » : Personnels des crèches : auxiliaires de puériculture, éducatrices de jeunes enfants, infirmières- puéricultrices, agents polyvalents..., personnels des écoles : ATSEM, faisant fonction, agents techniques..., Assistantes familiales et maternelles..., animateurs périscolaires et extrascolaires..., Agents sociaux, personnels administratifs et d'accueil des services sociaux et médico-sociaux..., Personnels sociaux et médico-sociaux non en charge de suivis socio-éducatifs : assistants sociaux du personnel, psychologues médecine préventive...

👉 <https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2023/01/oublies-du-segur/>

## #ENSEIGNANTS ARTISTIQUES

Les moyens de l'enseignement artistique spécialisé sont en baisse au profit des politiques d'éducation artistique et culturelle. Loin de vouloir les opposer, une interrogation : comment continuer à garantir un service public d'enseignement artistique spécialisé avec une austérité budgétaire ? Les enseignants artistiques, principalement des femmes, sont en grande souffrance : inégalités salariales, des assistants qui font fonction de professeur, précarité de l'emploi, dévalorisation de l'enseignement supérieur, dégradation des conditions de travail.

L'UGICT-CGT des Services publics et le SNAM-CGT interpellent les élus de la république pour demander la mise en œuvre des préconisations du rapport du CSFPT, et des assises de l'enseignement artistique, en parallèle d'une mobilisation générale des enseignants.

Cette démarche a déjà commencé puisqu'une pétition est en ligne.

Pour rejoindre et participer au collectif UFICT : [ufict@fdsp.cgt.fr](mailto:ufict@fdsp.cgt.fr)



## #LE VOTE ELECTRONIQUE

Le vote électronique a eu un certain impact sur la participation. Dans la Fonction publique territoriale, la participation est de 48,6% dans les structures qui ont voté à l'urne, contre 39,8% dans celles qui ont choisi le vote électronique. Le vote électronique a fortement impacté particulièrement les ouvriers/employés (catégorie C).

Dans nos collectivités, le taux de participation général n'est que de 45,56 %.

De multiples dysfonctionnements ont été observés : l'envoi des identifiants de vote via la boîte mail professionnelle pour récupérer les données, ....

Si vous ne l'avez toujours pas fait, vous pouvez encore répondre à notre questionnaire en vue des prochaines rencontres avec l'administration :

👉 <https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2022/12/sondage-elections-pro-2022/>

## #LES 39 HEURES – C'est toujours NON pour la CGT.

Malgré notre opposition à ce projet, voici les directions pour lesquelles l'expérimentation est possible à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.

DSI (Press) - DEE (PSCC) - DPAP pour partie (PSCC) - DA (PISU) - DEI (PISU) - SIG (PSDA)

Des documents ont été présentés aux organisations syndicales que nous vous invitons à découvrir.

Nous sommes à votre disposition pour en échanger, que vous soyez concernés ou pas par cette expérimentation.

Merci de nous faire remonter vos souhaits, questions, demandes de modifications du processus, demande de participation à cette expérimentation, etc...

👉 <https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2023/01/les-39-heures-pour-les-cadres-a/>

## #SITE DUPONT DES LOGES



Une réflexion est en cours pour optimiser la capacité d'accueil du site avec la suppression des bungalows et le devenir de la salle Descottes.

Prochaine étape : chaque direction concernée (DJB, DA, DEI et SIG) doit réaliser son micro-zoning (répartition des espaces de travail individuels grâce au cloisonnement et changement de mobiliers). Un échange suivra avec DPB et DMA.

Rappelons les ratios retenus : 1 agent (entre 9 et 13 m<sup>2</sup>), 2 agents (entre 13 et 21 m<sup>2</sup>), 3 agents (entre 21 et 28 m<sup>2</sup>), 4 agents (au dessus de 38 m<sup>2</sup>).

N'hésitez-pas à nous transmettre vos réflexions, remarques, inquiétudes, etc... sur les projets d'aménagements de vos locaux

À partir du lien suivant, veuillez trouver le PPT de la présentation du point d'étape du projet d'optimisation des locaux de Dupont des Loges :

👉 <https://rennesmetropole.reference-syndicale.fr/2023/01/optimisation-locaux-dupont-des-loges/>



@laurentcairon : "2023 sera classe contre classe. Les agents refusent de payer la crise, de mourir au travail et veulent vivre une retraite en bonne santé."



@philippechavroche : "En lançant sa réforme des retraites, le gouvernement met le feu dans le pays et se permet de mettre en garde l'ensemble de organisations syndicales en leur demandant de ne pas bloquer le pays. Mais de qui se moque ce gouvernement des riches qui espère faire payer ses cadeaux aux entreprises du CAC 40 et leurs actionnaires en demandant aux ouvriers, employés, agents de travailler plus longtemps, quitte à mourir au travail !"



CGT : Téléphone : 06 31 67 96 04  
Mail : [cgt@rennesmetropole.fr](mailto:cgt@rennesmetropole.fr)  
Site : [villederennes.reference-syndicale.fr](http://villederennes.reference-syndicale.fr)

UGICT-CGT : Téléphone : 06 31 67 12 67 – 06 87 38 16 55  
Cat A – B – AM Mail : [ugict-cgt@rennesmetropole.fr](mailto:ugict-cgt@rennesmetropole.fr)  
Site : [rennesmetropole.reference-syndicale.fr](http://rennesmetropole.reference-syndicale.fr)

